

BDE-UTC

Procès-verbal

Conseil d'administration
extraordinaire

26/08/2023



Le procès-verbal comporte 5 pages.

Bureau des Etudiants de l'Université de Technologie de Compiègne
Université de Technologie de Compiègne, Rue Roger Couttolenc - 60200 Compiègne
Téléphone: 03 44 23 43 85 - Mail: bde@assos.utc.fr
<https://assos.utc.fr/bde>

Ouverture du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) du BDE-UTC s'est ouvert à 11h10 le samedi 26 août 2023 sur la plateforme Zoom.

Pour rappel, les CA du BDE-UTC sont soumis aux articles 18 à 22 des statuts du BDE-UTC. Il est notamment stipulé que « Sont membres du Conseil d'Administration, ci-après désigné CA :

- les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;
- le président, le secrétaire et le trésorier de chaque pôle ;

Les voix délibératives sont réparties comme suit :

- une voix par membre du bureau restreint du BDE-UTC soit sept voix ;
- trois voix par président de pôle, 2 voix par trésorier, 2 voix par secrétaire, soit sept voix par pôle »

Il y a donc 12 membres présents et 35 voix délibératives représentées.

Membres

Etaient présent.es :

PRÉNOM	NOM	ASSOCIATION	POSTE	PROCURATION	VOIX
Alanna	Acosta Chilelli	BDE	Secrétaire générale	-	1
Léa	Laffilé	BDE	Présidente	-	1
Antoine	Jossic	BDE	Trésorier	-	1
Audrey	Laurent	BDE	VP Com	Ava Jessenne : 1 voix	1
Ahmed	Bouzidi	BDE	VP Projet	-	1
Léna	Ferrand	BDE	VP Logistique	-	1
Axel	Christeaut-Guerra	PAE	Trésorier	Pierre Fagot : 3 voix	2
Nicolas	Micheletti	PAE	Secrétaire générale	-	2
Daphné	Engrand	PSEC	Secrétaire	Arman Saint-Marc	2

			générale	: 3 voix ; Aymeric Saillant : 2 voix	
Maxence	Valet	PTE	Trésorier	–	2
Lise	Gallo	PTE	Secrétaire générale	Mathis Vette : 3 voix	2
Alexia	Rolland	PVDC	Trésorière	Thibault Germain : 3 voix ; Line Gass : 2 voix	2

Étaient aussi invité.es :

-

Ordre du jour

Comme annoncé dans le mail du jeudi 24 août 2023, l'ordre du jour définitif est le suivant :

- Vote d'attribution d'une avance de trésorerie exceptionnelle à hauteur de 10 000 euros à la commission PVDC Intégration

Attribution d'une avance de trésorerie exceptionnelle à la commission PVDC Intégration

La commission PVDC Intégration a demandé par mail auprès du PVDC une avance de trésorerie d'un montant de 10 000€. Le PVDC accepte la demande et la transmet au BDE-UTC.

Le Conseil d'Administration du BDE-UTC se réunit. La présidente du BDE-UTC, Léa Laffilé, présente et rappelle la situation, le contexte et les modalités de cette demande.

Résolution 1 : Conditions de remboursement d'une avance de trésorerie à la commission PVDC Intégration

L'avance demandée et présentée aujourd'hui est une avance de trésorerie à caractère exceptionnel. La raison principale justifiant cette avance est le besoin de payer les acomptes nécessaires pour les prestataires de l'édition 2023. Cette avance de trésorerie n'est cependant pas demandée afin de combler un déficit mais bien dans le but de réaliser les acomptes nécessaires au déroulement de l'édition 2023 de l'Intégration.

Sont rappelées les règles relatives aux avances de trésorerie : une convention est signée entre le BDE et l'association au préalable afin de fixer le montant et les modalités de remboursement de l'avance de trésorerie.

Pour mémoire, le règlement intérieur du BDE-UTC stipule (article 13) : "La durée d'une telle avance de trésorerie ne pourra pas aller au-delà de la date de fin du semestre durant lequel elle a été délivrée, conformément au calendrier universitaire de l'UTC."

Sont relues à l'oral les modalités de la convention d'avance de trésorerie et est énoncée la durée telle que : "La commission PVDC Intégration s'engage à rembourser cette avance à réception des fonds nécessaires et ce dans les meilleurs délais à partir de la date de signature de la convention".

Cette résolution est soumise au vote des membres du CA.

- abstention : 0 voix
- blanc : 3 voix
- contre : 0 voix
- pour : 32 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution 2 : Présentation de la convention d'avance de trésorerie exceptionnelle à régulariser avec l'Intégration et pouvoir à donner

Lecture faite, il est proposé aux membres du CA de donner pouvoir à la présidente du BDE-UTC, Léa Laffilé, à l'effet de régulariser ladite convention de trésorerie. Cette résolution est soumise au vote des membres du CA.

Résultat du vote relatif à l'attribution d'une avance de trésorerie exceptionnelle à hauteur de 10 000 euros à la commission PVDC Intégration, ainsi qu'à la délégation de pouvoir donnée à Léa Laffilé afin de signer la convention d'avance de trésorerie :

- abstention : 0 voix
- blanc : 3 voix
- contre : 0 voix
- pour : 32 voix

L'avance de trésorerie exceptionnelle est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration du BDE-UTC est clos par le président de séance à 11h22.

Le président de la séance
Léa Laffilé



SIGNED VIA ILOVEPDF

AA3BDD81-F710-4746-86DC-F640491DA16A

La secrétaire de la séance
Alanna Acosta Chilelli



SIGNED VIA ILOVEPDF

5737619E-FDDD-4610-910A-D3988BC59901

Convocation CAE 26/08/2023

BDE-UTC <bde@assos.utc.fr>

24 août 2023 à 23:09

Répondre à : bde@assos.utc.fr

À : lea.laffile <lea.laffile@etu.utc.fr>, alanna.acosta-chilelli@etu.utc.fr, antoine.jossic@etu.utc.fr, lena.ferrand@etu.utc.fr, Audrey Laurent <audrey.laurent@etu.utc.fr>, ava.jessenne@etu.utc.fr, ahmed.bouzidi@etu.utc.fr, Thibault Germain <thibault.germain@etu.utc.fr>, alexia.rolland@etu.utc.fr, line.gass@etu.utc.fr, Arman Saint-Marc <arman.saint-marc@etu.utc.fr>, aymeric.saillant@etu.utc.fr, daphne.engrand@etu.utc.fr, Pierre Fagot <pierre.fagot@etu.utc.fr>, nicolas.micheletti@etu.utc.fr, axel.christeaut-guerra@etu.utc.fr, maxence.valet@etu.utc.fr, mathis.vette@etu.utc.fr, Lise Gallo <lise.gallo@etu.utc.fr>

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Conseil d'Administration Extraordinaire du BDE qui se tiendra le samedi 26 août 2023 à 11h en visioconférence.

Sont [convié.es](#) :

Les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;

Les président.e.s, les secrétaires, les trésorier.e.s de chaque pôles.

Sont [invité.es](#) : -

L'ordre du jour définitif est le suivant :

- Vote d'attribution d'une avance de trésorerie exceptionnelle à hauteur de 10 000 euros à la commission PVDC Intégration

Si vous ne pouvez pas venir, vous pouvez donner votre procuration à un.e membre du CA (mail à envoyer au BDE, avec la personne qui prend la procuration en copie, 2 procurations maximum par personne).

Nous vous rappelons tout de même que le CAE ne peut pas avoir lieu sans une personne par pôle au minimum.

Voici le texte à écrire si vous décidez de donner procuration :

"Je soussigné.e Prénom Nom ne pouvant être présent.e lors du Conseil d'Administration Extraordinaire du BDE du 26/08/2023 donne pouvoir a Prénom Nom cotisant.e du BDE-UTC (en copie de ce mail) pour me représenter. Par cette procuration, le.a mandataire a l'autorisation d'utiliser mon vote pour le CAE du samedi 26 août à 11h.

Fait le jour/mois "

Enfin, le CAE ne peut pas avoir lieu sans votre accord écrit a tous.tes, merci de répondre à ce mail en acceptant la tenue du CAE du samedi 26 août (si toute fois vous l'acceptez).

Bonne soirée,

Alanna Acosta
Secrétaire générale du BDE 2023
07 64 79 83 58



Bureau des Etudiants de l'UTC

N'oubliez pas : il y a une vie après les cours !

Bureau BF E101

Maison des Étudiants - Université de Technologie de Compiègne

Rue Roger Couttolenc

60200 Compiègne

bde@assos.utc.fr - 03.44.23.43.85 - <https://assos.utc.fr/bde>

Conseil d'Administration Extraordinaire du 26/08/2023

Feuille d'émargement

Nom	Prénom	Procurations	Signature
Acosta Chilelli	Alanna		Alanna A.
MICHELETTI	Nicolas		Nicolas M
Rolland	Alexia	GERMAIN Thibault GASS Line	Alexia R.
Christeaut-Guerra	Axel	FAGOT Pierre	Axel CG
Engrand	Daphné	Arman SAINT MARC Aymeric SAILLANT	DE
LAURENT	Audrey	JESSENNE Ava	audrey
Ferrand	Léna		Léna F.
Jossic	Antoine	/	Antoine J.
Gallo	Lise	Mathis Vette	Lise. G
Bouzidi	Ahmed		Ahmed .B
Laffilé	Léa		Laffilé L.
Valet	Maxence		Valet M.

La feuille de présence fait apparaître que 12 membres sont présent.es ou représenté.es au conseil d'administration extraordinaire. La présidente certifie l'exactitude des informations fournies ainsi que le nombre de membres présent.es ou représenté.es au CAE.